

# Documents à joindre à votre demande

(pour vérifier l'exactitude des informations indiquées sur l'imprimé)

**Les photocopies doivent être faites avant dépôt et être lisibles  
Ne pas agraffer vos documents**

## ETAT CIVIL

- Photocopie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour (en cours de validité) de l'ensemble des personnes vivant au foyer

### **Pour les couples mariés avec ou sans enfant, les concubins ou célibataires avec enfant**

- Photocopie du livret de famille mis à jour (toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales conformément aux articles 443-9, 441-7, 313-1, 313-3 du code pénal)
- En cas de changement récent de la situation familiale : photocopie du jugement de divorce ou à défaut de l'ordonnance de non conciliation (partie qui statue sur la garde des enfants)

## VOS RESSOURCES

- Photocopie des avis d'imposition ou de non imposition établis en 2021 sur les revenus perçus en 2020 du demandeur et du futur co-titulaire du bail (+ l'avis d'imposition ou de non-imposition établis en 2020 sur les revenus perçus en 2019). **Ces documents sont à fournir dans leur intégralité**
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire de chaque personne salariée vivant au foyer
- A défaut, une copie de tout justificatif de l'ensemble des ressources du foyer (retraite, ASSEDIC, pension, etc...). Si Assedic : notification d'admission
- Photocopie du (des) contrat(s) de travail ou attestation de(s) l'employeur(s) précisant la nature du (des) contrat(s) (CDD, CDI, contrat de qualification, contrat intérimaire...)
- Photocopie des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (Allocations familiales, APE, RSA, etc...)

## VOTRE STATUT LOCATIF ACTUEL

### **Si vous êtes locataire**

- Photocopie des 3 dernières quittances de loyer
- Ou attestation du propriétaire indiquant que vous êtes à jour dans le règlement des loyers

### **Si vous êtes propriétaire**

- Motiver votre demande
- Fournir les justificatifs (plan d'amortissement des prêts et acte de vente)

### **Si vous êtes hébergé**

- Attestation d'hébergement (lettre manuscrite de la personne qui vous héberge ou certificat d'hébergement d'un foyer)

## COMMUNES SUR LESQUELLES OISE HABITAT EST IMPLANTE

### Plus de 5 000 logements

- Creil

### De 1 000 à 2 000 logements

- Montataire

### De 500 à 1 000 logements

- Villers-Saint-Paul

### De 200 à 500 logements

- Gouvieux
- Laigneville
- Mouy
- Saint-Leu-D'Esserent

### De 100 à 200 logements

- Brenouille
- Breuil-le-Sec
- Coye-la-Forêt
- Le Plessis-Belleville
- Liancourt
- Nogent-sur-Oise
- Précy-sur-Oise
- Saint-Just-en-Chaussée
- Saint-Maximin

### De 50 à 100 logements

- Béthisy-St-Pierre
- Breteuil-sur-Noye
- Chambly
- Chantilly
- Clermont
- Fitz-James
- Fleurines
- Longueil-Annel
- Neuilly-en-Thelle
- Pont-Saint-Maxence / Sarron
- Rantigny
- Saint-Vaast-les-Mello
- Senlis

### De 1 à 50 logements

- Agnetz
- Bailleval
- Bailleul-sur-Thérain
- Balagny-sur-Thérain
- Blaincourt-les-Précy
- Boran-sur-Oise
- Breuil-le-Vert
- Catenoy
- Chamant
- Cires-les-Mello
- Cramoisy
- Crépy-en-Valois
- Erquinvillers
- Estrées Saint Denis
- Fresnoy-en-Thelle
- Labruyère
- La Chapelle-en-Serval
- Les Ageux
- Margny-les-Compiègne
- Mello
- Neuilly-sous-Clermont
- Nointel
- Orry-la-Ville
- Plainval
- Ravenel
- Ressons-sur-Matz
- Sacy-le-Grand
- Sacy-le-Petit
- Saint-Pathus
- Sempigny
- Thiverny
- Trosly-Breuil
- Verberie
- Verneuil-en-Halatte
- Villeneuve-sur-Verberie
- Villers-sous-saint-Leu
- Wavignies